



Réagissez rapidement en cas d'incident grave !

En dehors des heures d'ouverture du lundi au vendredi (de 08h00 à 17h30), SEINE HABITAT a mis en place un dispositif d'astreinte, qui fonctionne 7 jours/7 et 24 heures/24.

Ce dispositif d'urgence ne s'applique qu'aux cas suivants:

- Panne d'ascenseur
- Panne de chauffage et/ou de production d'eau chaude
- Panne générale d'électricité
- Portail ou porte automatique bloquée en position fermée
- Inondation dans les parties communes de votre Résidence
- Refoulement d'eaux usées en provenance des canalisations
- Bris de glace dans les parties communes de votre immeuble
- Dégâts importants sur les bâtiments liés aux intempéries

Dans ces cas précis, en dehors de nos heures d'ouverture
(du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30)

Un seul numéro  **0820 120 000**

Un opérateur prendra toutes les dispositions utiles pour régler
la situation d'urgence.

ATTENTION !

- Ce numéro ne remplace pas celui des **Pompiers (18)**, du **Samu (15)** ou des **Urgences gaz (0800 47 33 33)** lorsqu'une ou plusieurs personnes sont en danger. Après avoir prévenu les secours d'urgence, vous devez ensuite appeler le **0820 120 000** afin que les mesures conservatoires puissent être prises rapidement.
- Ce numéro ne concerne que les incidents techniques graves qui ne peuvent pas attendre le lendemain en semaine ou le lundi matin lors des week-ends. Il ne concerne pas les questions administratives qui doivent obligatoirement attendre nos heures d'ouverture.